



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E114467 VALABLE JUSQU'AU 06/07/2027

ÉDITÉ LE 13/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2002
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 13/09/2024
13 420

Raison sociale : ELECTRICITE PLOMBERIE BAINAISE
Sigle : ELECTRICITE PLOMBERIE BAINAISE-EPB
ZI CHATEAU GAILLARD
17 RUE DE LA SEINE
35470 BAIN-DE-BRETAGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2002B00262

Téléphone : 02 99 44 83 35 Fax :
Portable : 0769880993

Siret : 441 090 032 00026
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 24 36784-

Site Internet :
E-mail : contact@epb.bzh

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001 671751/0

Responsabilité légale :
GEORKA (979 524 725) / DROUIN SYLVAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001 671751/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Effectif moyen : 18 Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/07/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/10/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	07/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/07/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	27/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/07/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	07/07/2023
o Ventilation mécanique	07/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.